Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_132-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-132

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E - – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION DÉPLACEMENTS SOLIDAIRES BROCÉLIANDE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_132-DE

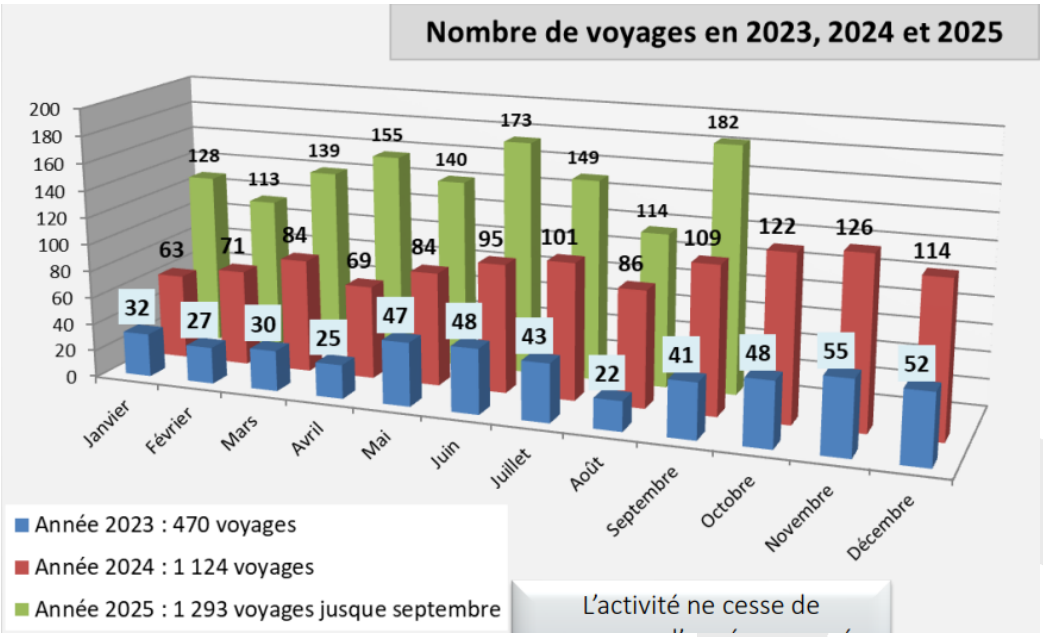
Vu *la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),*
Vu *la délibération n° 2020-130 du 14 décembre 2020 actant la prise de la compétence mobilité par Brocéliande Communauté*
Vu *les statuts de Brocéliande Communauté*
Vu *la délibération n°2024-088 du 23 septembre 2024 approuvant le plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté*
Vu *la délibération n°2025-35 du 3 mars 2025 relative à l'attribution des subventions aux associations pour 2025*
Vu *l'avis favorable émis par la commission « Transition écologique et mobilité » du 16 septembre 2025*

Intérêt et fonctionnement de l'association Déplacements Solidaires Brocéliande (DSB)

L'association *Déplacements Solidaires Brocéliande* a été créée en janvier 2023, elle reprend une activité anciennement exercée par l'ADMR de Plélan-le-Grand. Elle propose un service de transport solidaire de proximité aux habitants en précarité de mobilité sur les communes du territoire de Brocéliande Communauté. Comme précisé dans le règlement intérieur de l'association, les déplacements ciblés sont des déplacements ponctuels (rendez-vous médicaux, commerces de proximité, visite de proches, etc…) et l'activité ne doit pas faire concurrence aux professionnels du transport. Les bénéficiaires ne disposent pas de moyens de locomotion ou n'ont pas de permis ou n'ont pas/plus la capacité de conduire. Ce service revêt également une dimension sociale puisqu'il vise à réduire l'isolement des personnes en difficulté et à renforcer la vie sociale et la solidarité locale.

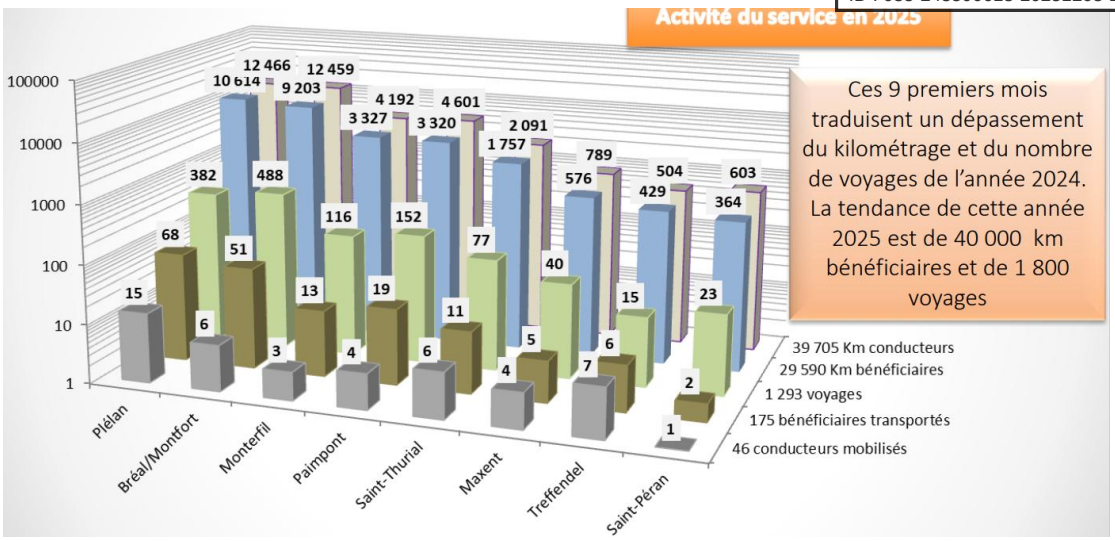
L'association fonctionne grâce à l'engagement bénévole de ses membres actifs et aux contributions financières de ses membres bienfaiteurs, partenaires et collectivités. Ce sont, fin 2025, plus de 50 conducteurs bénévoles actifs.

Déplacements Solidaires Brocéliande a vu son activité monter en puissance depuis 2023 avec des statistiques d'utilisation du service en forte croissance. L'année 2025 devrait dépasser les 1700 trajets, soit presque une multiplication par 4 par rapport à 2023.



L'activité de Déplacements Solidaires Brocéliande bénéficie à toutes les communes du territoire, comme le montre le graphique ci-dessous pour la période 2025.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_132-DE



Équilibre financier de l'association et participation de Brocéliande Communauté

La facturation des usagers (21 170 € de recettes estimées en 2025) permet de compenser l'indemnisation kilométrique des conducteurs bénévoles (19 502 € de dépenses estimées en 2025), dans un système qui s'auto équilibre. Néanmoins, la gestion des réservations par une personne tierce (auto-entrepreneur) engendre des coûts qui rendent nécessairement l'activité déficitaire. Ces coûts représentent environ 9 130 € en 2025 et sont estimés à 13 800 € en 2026 (facturation de 600 heures). À cela s'ajoutent d'autres dépenses : communication, dépenses administratives, assurances, etc…

En 2023 et 2024, Brocéliande Communauté finançait l'association à hauteur de 6 000 € annuels. En 2025, cette participation est de 9 000 €. Étant donnés la croissance du service et son modèle économique, il est proposé de porter cette participation annuelle de Brocéliande Communauté à 15 000 € annuels pour la période 2026, 2027 et 2028, au titre de la compétence mobilité.

Signature d'une convention de partenariat entre Déplacements Solidaires Brocéliande (DSB) et Brocéliande Communauté

Afin d'acter ce partenariat entre DSB et Brocéliande Communauté, il est également proposé de conclure une convention de partenariat (en annexe) entre les 2 entités. Cette convention précise les engagements de l'association quant au service proposé et précise le montant de la subvention accordée par Brocéliande Communauté, de l'ordre de 15 000 € annuels avec une part fixe de 12 000 € (80 %) et un part variable de 3 000 € (20 %) sur présentation de justificatifs (compte rendu financier et rapport d'activités). L'ensemble des documents relatant le suivi de l'activité sera transmis régulièrement à Brocéliande Communauté qui participera aux comités de suivi ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de l'association.
La convention sera signée pour une durée de 3 ans (années 2026, 2027 et 2028).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Déplacements Solidaires Brocéliande, jointe à la présente délibération, pour la période 2026-2028 et ses futurs avenants éventuels
- de VALIDER le montant annuel de subvention (15 000 €) alloué à Déplacements Solidaires Brocéliande au titre de la compétence mobilité

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ